

L'info aux partenaires

La MSA MPN vous informe

LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Janvier 2023

Madame, Monsieur,

Dans ce nouveau numéro, nous vous informons **des changements issus de la circulaire CNAV du 14/12/2022** portant sur :

- la revalorisation du montant de la participation horaire de l'aide humaine à domicile à 25,60 euros,
- l'évolution de nos barèmes d'aide à domicile.

Ces changements s'appliquent au 01/01/2023. Vous trouverez en pièces jointes nos nouveaux barèmes s'appliquant notamment aux prestations «Plan d'actions personnalisé», «ARDH » et «aide à domicile des actifs».

Nous profitons également de ce bulletin pour vous rappeler certaines consignes utiles pour préserver la qualité du service rendu.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le télé-service qui devient obligatoire à compter du 01/04/2023 pour le traitement de notre prestation «Plan d'actions personnalisé (Pap)».

Cordialement

Le service d'Action sanitaire et sociale

- **Lors d'un changement de situation (décès, APA, déménagement...)** il vous appartient de nous en informer par mail en indiquant le numéro de sécurité sociale de l'assuré ainsi que la date de fin d'intervention de prise en charge par la MSA.
- Pour tout accord il vous appartient **de nous informer rapidement si vous ne pouvez pas intervenir** pour que nous puissions orienter l'assuré vers une autre structure.
- Nous vous rappelons que **l'utilisation du service en ligne n'est valable que pour les facturations liées à un Plan d'actions personnalisé (Pap)**. Il n'est donc pas à utiliser pour l'ARDH et l'aide à domicile des actifs.



A compter du 01/04/2023, pour les Plans d'actions personnalisés, seules les factures transmises via le service en ligne seront acceptées et traitées.

Pour les gestionnaires non conventionnés, il vous appartient de télécharger la convention sur le site mpn.msa.fr ou de cliquer sur ce lien : **Convention relative aux services extranet** et de nous retourner le document complété et signé par mail.

Notre guide des prestations d'action sociale est consultable sur notre site internet :

mpn.msa.fr/prestations-extra-légales

Pour nous joindre

- un numéro unique : 05 63 21 61 39
- adresses mail :
 - ▶ mpnass.blf@mpn.msa.fr pour les demandes concernant les RETRAITÉS
 - ▶ assafi2.blf@mpn.msa.fr pour les demandes concernant les ACTIFS